

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEIGNOSSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Landes.

Effectifs

- 42 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 23 fonctionnaires
 - > 19 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- 1 contractuel permanent en CDI



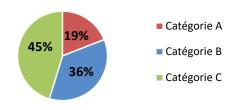
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

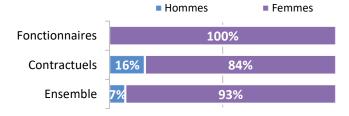
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	9%	5%	7%
Technique		5%	2%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	87%	84%	86%
Police			
Incendie			
Animation	4%	5%	5%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



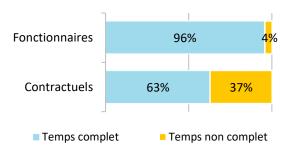
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	36%
Aides-soignants	33%
Infirmiers en soins généraux	10%
Adjoints d'animation	5%
Attachés	2%

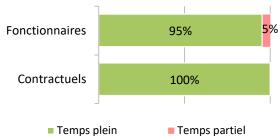
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

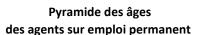
Filière Fonctionnaires Contractuels Médico-sociale 5% 44% Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

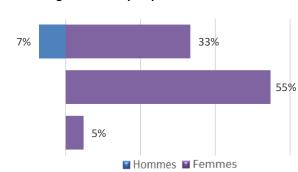
> 0% des hommes à temps partiel 3% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges ____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moye des agents per		
Fonctionnaires	47,07	— de 50 ans et +
Contractuels	47.76	— ue so alis et +
permanents	47,76	
Ensemble des	de 30 à 49 ans	
permanents 47,38		
Tranche d'âge		de - de 30 ans





^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

→ 42,03 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 21,40 fonctionnaires

> 20,63 contractuels permanents

> 0,00 contractuel non permanent

76 495 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 5 agents en disponibilité

Mouvements

En 2024, 14 arrivées d'agents permanents et 32 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
60 agents	42 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024			
Fonctionnaires • 0,0%			
Contractuels	4	-48,6%	
Ensemble	7	-30,0%	

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	91%
Départ à la retraite	6%
Démission	3%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	50%
Arrivées de contractuels	43%
Voie de mutation	7%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 9 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 72,4 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 887 499 €	Charges de personnel*	2 090 521 €	\Rightarrow	Soit 72,4 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 459 265 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	247 407 €	0.5
IFSE:	153 096 €	0€
CIA:	0€	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	24 778 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	884€	
Supplément familial de traitement :	3 033 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	119 579 €	
	_	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative		S	S		S	
Technique						S
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	40 996 €	42 586 €	36 774 €	35 509 €	30 862 €	32 000 €
Police						
Incendie						
Animation					S	S
Toutes filières	40 996 €	46 340 €	36 760 €	35 509 €	30 775 €	30 661 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,95 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		Le RIFSEEP n'a pas été mis en place Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires	18,04%	874 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Contractuels sur emplois permanents	15,87%	516 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Ensemble	16,95%	

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 388 €						6 862 €			S		
Catégorie B	5 323 €						3 325 €			S		
Catégorie C	2 584 €						1871€			S		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences —

- En moyenne, 45,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 8,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,62%	2,31%	5,22%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	12,53%	2,31%	7,91%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	13,75%	2,54%	8,68%
et autre)	-		

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 36,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

4 accidents du travail déclarés au total en 2024

- 4 accidents du travail pour 42 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 80 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 4 en catégorie B, 1 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION Aucun assistant de prévention désigné dans

→ FORMATION

la collectivité

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

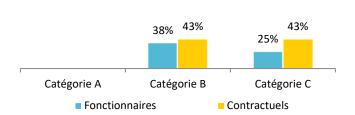
Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

 En 2024, 28,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



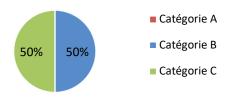
22 827 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	57 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	42 %

12 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,3 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT		100%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Relations sociales

Jours de grève

Comité Social Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2024

7 réunions en 2024 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025 Version 1